

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 29 novembre 2021, en présentiel à la salle socio-culturelle avec le respect des gestes barrières, sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Maire, suite à une convocation en date du 24 novembre 2021.

Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARES Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

Etaient excusés :

Mme GUERRIER Laure → a donné pouvoir à Mme JOLY Catherine

Secrétaire de séance : M. DARBELET Pierre

En préambule, la société VALECO présente un projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur la commune de Trévol, dans des zones agricoles (élevages).

Ce projet permettrait la production de 60 MW, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 33 000 habitants.

La société VALECO met en avant plusieurs arguments pour valoriser ce projet, et notamment :

- l'intérêt écologique (énergie verte),
- le soutien de l'Etat encourageant le développement de ce type de projet,
- les progrès dans les connaissances et la très bonne cohabitation avec des élevage de type ovin,
- le fait que les panneaux photovoltaïques sont désormais recyclables à plus de 95 %.

Entre les périodes d'études, de validation et la pose du premier panneau, il faut compter environ 4 ans, suivi d'une exploitation de 40 ans sous la forme d'un bail emphytéotique.

Après avoir laissé la parole à un des propriétaires des terrains concernés, et avoir libéré les différents intervenants, Mme le Maire demande au conseil municipal un avis sur ce dossier pour son instruction future dans les services concernés.

Le conseil municipal donne, à la majorité (12 voix « pour » et 4 « abstentions »), un avis simple favorable.

Début du conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 18 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- Annulation de la délibération « Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme »

Vu les différents avis recueillis sur le projet de PLU arrêté ;

Vu l'article L 621-31 du code du Patrimoine précisant que l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme et celle du Périmètre Délimité des Abords doivent être conjointes ;

Vu l'avis du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Allier en date du 20 octobre 2021 ;

Madame le Maire demande l'annulation de cette délibération.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, cette délibération.

2- Délibération Achat de panneaux de signalisation

Monsieur Jean-Paul JOUBERT expose au conseil le besoin d'acquérir de nouveaux panneaux de signalisation pour la commune (panneaux d'informations, directionnels, lieu-dit etc..).

3 devis ont été demandés, 2 réponses ont été faites par des fournisseurs.

Le mieux disant est la société MIC SIGNALOC pour un montant de 3 366.85 € TTC.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le choix de ce fournisseur et valide l'achat complémentaires de 30 cônes pour donner suite à une demande de l'école (séparation des cours).

3- Délibération Règlement du city stade

Madame Annick ANGLARES fait une lecture du projet de règlement du city stade.

Des discussions entre les conseillers ont permis d'ajouter plusieurs points à ce projet (ajouts en gras) :

- sur la piste d'athlétisme sont autorisées **les draisiennes**
- l'utilisation du site est interdite en cas de grosses intempéries (neige, **orage**, verglas, **grêle**)
- sont donc formellement interdits dans l'enceinte du City Stade **et sur la piste d'athlétisme :**
- le non-respect du présent règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion ou **l'interdiction d'accès** des contrevenants ou toutes autres sanctions de droit.

Le règlement sera affiché au city stade prochainement.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le règlement du city stade.

4- Délibération Tarifs 2022

La commission finances s'est réunie en amont pour étudier les différents tarifs et propose au conseil de maintenir les tarifs de l'année 2021.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le maintien des tarifs appliqués en 2021.

5- Délibération SDE 03 – Groupement de commandes

Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) coordonne plusieurs groupements de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents.

A ce jour, 4 conventions de groupements de commande sont en vigueur. Il convient d'apporter plus de lisibilité aux adhérents sans alourdir les démarches préalables au lancement des consultations.

Il est ainsi proposé d'adopter une nouvelle convention de groupement de commandes, multi-énergies et indépendantes du niveau de puissance, qui simplifiera les relations entre les membres du groupement et le SDE 03.

Le conseil municipal décide d'accepter, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'énergies.

6- Délibération CAPAMAM

Madame le Maire propose de renouveler la convention avec l'établissement d'aide à la personne (CAPAMAM) qui arrive à échéance cette année, et qui sera renouvelée pour 3 ans jusqu'en 2024.

Le conseil municipal approuve la convention d'accompagnement entre la commune de Trévol et l'association CAPAMAM pour la période 2022-2024 et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour la signature de celle-ci.

7- Délibération PLU

La commune d'Avermes a arrêté son Plan Local d'Urbanisme et ses Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques et va les soumettre à enquête publique. En tant que commune limitrophe et compte tenu qu'un de ces PDA concerne un monument historique situé sur la commune de Trévol, son avis est demandé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et donne un avis favorable.

8- Délibération Centre de gestion 03

Le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Allier a fait part d'une demande d'adhésion de l'Agence d'Attractivité du Bourbonnais. Conformément à l'article 30 du décret 85-643, un avis d'information est envoyé aux collectivités adhérentes au CDG03. Chaque collectivité doit émettre un avis dans le délai de deux mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

9- Délibération sur l'Adressage

Madame le Maire propose les modifications d'adresses des lieux suivants, et remercie l'équipe du secrétariat de la Mairie pour l'important travail réalisé sur cette thématique d'adressage.

- 1) Place Jean Thomas
- 2) Route de Moulins
- 3) Place d'OSJAKÓW

Le conseil municipal, à l'unanimité, cette délibération.

10- Délibération changement de destination du bar - restaurant

Suite au départ des commerçants, et à la reconquête du bourg, Madame le Maire propose de changer la destination de ce local pour être mis à la disposition des associations et du public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce changement et autorise Mme le Maire à réaliser les démarches.

11- Questions et informations diverses

1) Reconquête du centre bourg

M. JOUBERT rappelle la tenue du COTECH le jeudi 02 décembre au soir, où tous les conseillers sont invités à participer. M. Goncalves (bureau d'étude) sera présent mais en visioconférence.

2) Réception du lot 4 du city stade

M. JOUBERT informe les conseillers de la réunion le mercredi 1^{er} décembre à 15h30 pour la réception du lot 4 du city stade.

3) Viabilisation de la tranche 2 de la ZAC

M. JOUBERT informe les conseillers qu'une réunion est prévue le mercredi 08 décembre au sujet de la viabilisation de la tranche 2 de la ZAC (tranche qui concerne les futures maisons Evoléa).

- 4) Concours photos

Mme RAY PEROT fait un retour de la dernière commission vie associative qui a notamment délibéré pour choisir les gagnants du concours photos organisé par la commune (1^{ère} édition).

Les 3 premiers se verront attribuer un prix qui leur sera remis le samedi 15 janvier 2022 (fin de matinée).

- 5) Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en cours de distribution.

- 6) Forêt

M. Didier Martel informe le conseil municipal que la date limite pour les affouages est fixée au vendredi 03 décembre 2021, et que l'attribution sera effectuée par tirage au sort le 17 décembre 2021.

- 7) Ecole

M. Didier Martel informe l'assemblée qu'une campagne de dépistages COVID-19 par tests salivaires sera effectuée à l'école le mardi 30 novembre 2021. Tous les élèves (dont les parents ont donné leur accord en début d'année), ainsi que les personnels enseignants et communaux sont concernés.

- 8) Repas du CCAS

Mme ANGLARES fait un retour sur le repas du CCAS qui s'est tenu le dimanche 21 novembre 2021. 120 personnes étaient présentes dans une ambiance très conviviale. Pour rappel, il n'y a pas eu de danse mais un spectacle musical avec chansons proposé tout au long du repas.

A cette occasion, un présent a été offert au doyen et à la doyenne de l'assemblée. Pour les personnes à partir de 83 ans qui n'ont pas pu venir au repas, des colis seront distribués prochainement par les membres du CCAS. Les personnes en EHPAD se verront offrir des chocolats.

- 9) Réunion au sujet de la mutuelle communautaire

Une réunion publique pour présenter le projet de la mutuelle communautaire aura lieu le vendredi 10 décembre à 18h30 à la salle socio-culturelle de Trévol en présence de la Chargée de Développement de la Mutuelle Just.

Pour rappel, cette mutuelle est destinée à l'ensemble des habitants de Moulins Communauté.

- 10) Visite des locaux Age & Vie

La structure organise une journée portes ouvertes pour visiter les locaux d'Age & Vie le jeudi 2 décembre 2021. Les habitants de plus de 50 ans ont reçu une invitation à participer. Le conseil municipal est invité à partir de 16h30.

- 11) Informations diverses

- La boîte aux lettres du Père Noël sera installée en Mairie ;
- L'installation des décorations de Noël a été retardée à la suite d'une panne de la nacelle de location (BLS) avant la location ;
- Le marché de Noël organisé par le Comité des fêtes a lieu le dimanche 12 décembre ;
- Recensement : 2 recrutements ont été réalisés, il en manque un dernier ;
- La municipalité a acheté des bacs à livres pour la bibliothèque.

La séance est levée à 22h30